

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif.

D'autre part, la loi Notre du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à l'obligation de la commune de Montluel. Elle sera diffusée sur le site internet de la ville, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le contexte général du budget

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante sans la présence du Maire avant le 30 juin de l'année suivante de l'exercice auquel il se rapporte, et il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes exécutées durant l'exercice auquel il se rapporte. Il permet de rapprocher les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives.

Les résultats du compte administratif doivent être reportés dans le budget primitif de l'exercice suivant et font l'objet d'une délibération à part entière.

Le compte administratif est voté le 27 juin 2022, le Maire étant absent de la salle lors du vote. Il peut être consulté en mairie sur simple demande.

Les éléments de contexte

Au niveau national, la reprise de l'activité économique permet de constater une progression de 7% en 2021 (chiffres Insee) en partie liée à la poursuite de politiques économiques conjoncturelles.

La commune de Montluel, quant à elle, réussit à maintenir un niveau de dépenses stable.

Ainsi, le compte administratif 2021 se caractérise par :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement :
 - Tout en gardant un niveau élevé de qualité des services rendus aux habitants,
 - En contenant la masse salariale,
 - En limitant l'évolution des dépenses de gestion des services,
 - En conservant une stabilité globale des subventions aux associations.
- Une diminution des recettes de gestion marquée par la baisse des concours de l'Etat, et une volonté de :
 - Maintenir les taux de fiscalité communale

- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible, afin de réaliser un programme d'investissement d'importance.

Le compte administratif est construit en deux parties :

- Une partie « fonctionnement » qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune,
- Une partie « investissement » qui présente les programmes d'investissements nouveaux. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

Les résultats de 2021

Le tableau ci-dessous retrace les résultats globaux de l'exercice 2021 qui sont affectés au budget primitif de 2022.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS CUMULES	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés cumulés	- €	145 285,96 €	- €	1 331 439,78 €	- €	1 476 725,74 €
Opérations de l'exercice	1 293 764,76 €	1 067 354,47 €	6 030 609,54 €	6 418 235,97 €	7 324 374,30 €	7 485 590,44 €
Totaux	1 293 764,76 €	1 212 640,43 €	6 030 609,54 €	7 749 675,75 €	7 324 374,30 €	8 962 316,18 €
Résultats de clôture	81 124,33 €			1 719 066,21 €		1 637 941,88 €
Restes à réaliser	776 226,80 €	252 368,00 €			523 858,80 €	
Totaux cumulés	2 069 991,56 €	1 465 008,43 €	6 030 609,54 €	7 749 675,75 €	8 100 601,10 €	9 214 684,18 €
Résultats définitifs	604 983,13 €			1 719 066,21 €		1 114 083,08 €

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

- Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :
 - Les charges à caractère général : achats, locations, entretien des bâtiments et des voies, honoraires, transports,
 - Les charges de personnel,
 - Les autres charges de gestion courante : indemnités d'élus, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations,
 - Les charges financières : intérêts des emprunts,
 - Les charges exceptionnelles : rémunération de délégataires.
- Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement les suivantes :
 - Les prestations de services : droits des services périscolaires, à caractère de loisirs,
 - Les impôts et taxes,

- Les dotations et participations,
- Les autres produits de gestion : revenus des immeubles,
- Les produits exceptionnels.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	1 528 649.89	013 - Atténuation de charges	64 724.19
012 - Charges de personnel	2 786 434.51	70 - Prestations de services	509 931.20
014 - Atténuation de produits	148 376.69	73 - Impôts et taxes	3 833 671.40
65 - Autres charges de gestion courante	596 441.27	74 - Dotations et participations	1 281 572.53
66 - Charges financières	136 276.71	75 - Autres produits gestion courante	603 795.68
67 - Charges exceptionnelles	409 682.99	77 - Produits exceptionnels	96 826.97
68 – Dotations provisions semi-budgétaire	174 000.00	78 - Reprises sur provisions	8714.00
022- Dépenses imprévues	0.00	042 - Opérations d'ordre	19 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	002 - Résultat antérieur reporté	1 331 439.78
042 - Opérations d'ordre	250 747.48		
TOTAL DE LA SECTION	6 030 609.54	TOTAL DE LA SECTION	7 749 675.75

Les taux d'imposition sont maintenus à l'identique depuis 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,42 %, le taux étant figé depuis 2019.
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 26.47 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 43,52 %

Le produit fiscal pour 2021 est de 2 138 846 €.

La section d'investissement

La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les principaux projets réalisés en 2021 sont les suivants :

- Reprise de concessions de cimetières
- Installation de visiophones dans les groupes scolaires
- Rénovation de la salle de quartier
- Aménagements de voiries
- Requalification du faubourg de Lyon
- Extension de la vidéoprotection
- Réfection de la cour d'école du groupe scolaire Alfonse Daudet
- Aménagement de la cuisine du centre de loisirs et réfection de la toiture
- Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du restaurant scolaire
- Réfection de la voûte de l'église de Cordieux
- Poursuite du programme de l'Ad'Ap

Afin de financer ces programmes, les recettes suivantes ont été perçues :

- Subventions auprès de divers organismes publics,
- Dotations et réserves : fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé,

Il est à noter que suite à la crise sanitaire, plusieurs chantiers se sont stoppés, engendrant certains retards à la fois sur les dépenses mais aussi sur les versements de subventions, dépendant de l'avancement des chantiers.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
10 - Dotations, fonds divers, réserves	2 981.00	13 - Subventions d'investissement	112 435.18
16 – Emprunts et dettes assimilées	672 290.81	10 - Dotations, fonds divers, réserves	344 059.81
20 - Immobilisations incorporelles	8 054.43	165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
204 - Subventions équipement versées	87 650.17	021 - Virement section d'exploitation	0,00
21 - Immobilisations corporelles	321 791.58	040 - Opérations d'ordre entre sections	250 747.48
23 - Immobilisations en cours	122 776.77	041 - Opérations patrimoniales	58 112.00
27 - Dépenses financières	1 108.00	Restes à réaliser 2020	252 368.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	19 000.00	001 - Résultat antérieur reporté	145 285.96
041 - Opérations patrimoniales	58 112.00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	300 000,00
Restes à réaliser 2021	776 226.80	Restes à réaliser 2021	252 368.00
TOTAL DE LA SECTION	2 069 991.56	TOTAL DE LA SECTION	1 465 008.43

L'état de la dette

Au 31 décembre 2021, la dette en capital s'élève à 4 621 135.41 €, soit une baisse de 2 368 030.59 € (33.88 %) depuis 2014.

Le remboursement du capital de la dette pour 2021 est de 672 290.81€.

